

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 13-2025

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025, un règlement portant le numéro 13-2025.

Ce règlement modifie le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 26-2024 afin d'ajouter une disposition transitoire.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 décembre 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 5 janvier 2026.

Claude Piché

Claude Piché
Directrice des finances et
greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Claude Piché, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 5 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 janvier 2026.

Claude Piché

Claude Piché
Directrice des finances et
greffière-trésorière adjointe